

COMITE TECHNIQUE PSYCHIATRIE

SEANCE PLENIERE

Compte-rendu de réunion

Date : 2 juin 2021**Heure : 14h00-16h00****Lieu : Conférence WebEx**

Participants

- FHF C. Schmitt
- FEHAP.....JL Guérin, N. Boussaid
- FHP-Psy.....MC Locret-Briolat, A. Longone
- CNAMTS.....E. Ekong, K. Diaw
- DREES.....C. Sterchele
- ATIH.....J. Dubois, MC. Clément, B. Pluvinage, S. Guéant, A. Ellini

Absents-excusés

- DSSe
- CNIM/SOFIME
- DGOS

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Points d'information**
- **Bilan des évolutions 2020 et 2021**
- **Programme de travail**
- **Questions diverses – Agenda**

Ce compte-rendu ne retrace pas l'intégralité des éléments présentés ; ces derniers doivent être consultés dans le diaporama. Seuls **les principaux éléments de la présentation et de la discussion sont retranscrits.**

1. POINTS D'INFORMATION

Diapo 4 à 7

L'ATIH informe le Comité technique de la mise en œuvre début avril 2021 d'une plateforme web dédiée aux Remontées régulières d'informations sur l'activité des établissements autorisés en psychiatrie.

Cette mise en œuvre, en collaboration avec les fédérations d'hospitalisation, s'est inscrite dans le cadre d'une commande du ministère de la santé et de la DGOS pour le suivi plus rapproché de l'activité de psychiatrie suite à la pandémie du covid-19 et plus précisément à ce qui a été appelé la « vague psy »

Ces remontées bimensuelles sont basées sur le volontariat et l'ensemble des données remontées sont disponibles sur la plateforme des données sécurisées de l'ATIH : <https://portail-access-securise.atih.sante.fr/>

La documentation complète est disponible sur le site de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/remontees-regulieres-d-informations-sur-l-activite-des-etablissements-autorises-en-psychiatrie>

L'ATIH informe le Comité technique que l'OMS a créé 2 nouvelles catégories de codes CIM-10 en lien avec la vaccination anti covid-19 :

- U11.9 *Nécessité d'une vaccination contre la COVID-19, sans précision*
- U12.9 *Vaccins contre la COVID-19 ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique, sans précision.*

L'ATIH informe le Comité technique que de nouveaux Tableaux OVALIDE Psy sont publiés prenant en compte les évolutions 2020 et 2021 du RIM-P et que des tableaux en lien avec la réforme du financement de la psychiatrie sont programmés pour une mise en ligne en M6 et M9 2021.

2. BILAN DES EVOLUTION DU RIM-P 2020 ET 2021

2.1 ACTIVITE AMBULATOIRE

Diapo 10 et 12 Lieux d'activité

L'ATIH rappelle les évolutions du RIM-P mises en œuvre en 2021 avec la création notamment des nouvelles modalités de Lieux L12, L13.

L'ATIH précise que seulement 194 établissements ont transmis des données en M3 2021 à la date du comité technique. Les évolutions 2021 ont été mises en œuvre par la majorité des établissements mais il persiste des données non conformes (des valeurs non autorisées : L99 ou vide par exemple).

L'ATIH informe le Comité technique que les consignes de recueil des lieux Démarche et Accompagnement doivent être précisées suite à des questions postées sur le Forum de discussions AGORA. Ce travail sera entrepris avec le SG « Qualité des données du RIM-P ».

Diapo 13 et 15 Modalité de réalisation des actes

L'ATIH rappelle les évolutions du RIM-P mises en œuvre en 2021 avec la création de la nouvelle variable « modalité de réalisation » prenant les valeurs : V (Vidéo) , A (Audio) et P (Présentiel)

L'ATIH précise que seulement 194 établissements ont transmis des données en M3 2021 à la date du comité technique. Les évolutions 2021 ont été mises en œuvre par la majorité des établissements mais il persiste des données non conformes (des valeurs non autorisées : N ou vide par exemple).

L'ATIH informe le Comité technique que les consignes de recueil de cette nouvelle variable pour les actes de Démarche et Accompagnement doivent être précisées suite à des questions posées sur le Forum de discussions AGORA. Ce travail sera entrepris avec le SG « Qualité des données du RIM-P ».

2.2 ACTIVITE A TEMPS COMPLET ET PARTIEL

Diapo 16 à 18 Description RPS combinés

L'ATIH rappelle la suppression du recueil de l'indicateur de séquence dans les RPS en 2021.

Le Bilan des données de la remontée M3 2021 montre néanmoins la persistance du recueil de cette variable par un certain nombre d'établissement. L'ATIH propose de réaliser un nouveau Bilan sur les données de M6 2021 et particulièrement l'utilisation d'un même N° de séjour pour les prises en charge à temps complet et temps partiel.

Diapo 19 à 25 Fichcomp Présence à temps partiel

L'ATIH rappelle la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020 du recueil des journées de présence à temps partiel par le Fichcomp « Présence à Temps partiel ». Elle précise qu'en 2020, ce recueil a été enrichi pour décrire les activités « alternatives » et les aménagements des prises en charge mises en œuvre par les établissements de psychiatrie durant la pandémie du Covid-19.

Le Bilan des données transmises en M12 2020 montre qu'environ 160 établissements n'ont pas transmis le Fichier Fichcomp à temps partiel alors qu'ils ont transmis des RPS dont les variables Nb de journée et ½ journées de présence étaient > 0 (Forme d'activité = 20 correspondant à de l'hospitalisation de jour).

La comparaison entre le Nombre de journées recueillies dans le Fichcomp et les RPS montre une meilleure exhaustivité pour les ½ journées que des journées entières.

Enfin l'ATIH souligne que le Nb de patients pour lesquels ont été recueillies les prestations 3 à 9 dans le Fichcomp reste limité.

L'ATIH propose de continuer ce bilan en 2021 et souligne les difficultés de mises en œuvre technique d'une part (adaptation des systèmes d'information, DPI, etc...) et de charge de recueil pour les professionnels en établissements d'autre part.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL

L'ATIH fait un point des différentes évolutions du RIM-P réalisées en 2020 et 2021.

L'ATIH présente les perspectives des travaux qu'elle projette de mener selon 3 axes :

- Bilan/Suivi et ajustement des évolutions mises en œuvre en 2020 et 2021
 - Une partie des travaux de bilan a été initiée et présentée lors de ce Comité technique et se poursuivront en 2021.
- Evolutions du recueil annoncées en 2019/2020 mais non mises en œuvre
 - L'ATIH informe le Comité technique que des travaux sur la description de l'activité des unités Parents Bébés sont en cours par différentes institutions nationales (ANAP, Commission nationale sur la psychiatrie, etc...) et que l'ATIH s'appuiera sur ces travaux pour une meilleure description de ces prises en charge dans le RIM-P.
- Evolution institutionnelle/réglementaire :
 - L'ATIH rappelle qu'elle a été saisie par le Groupe technique de réforme du financement de la psychiatrie pour expertiser la transmission des données socio démographiques. Le comité technique pose la question du lien de ce recueil avec la description de la précarité avec les codes CIM-10. L'ATIH indique que cette question sera étudiée dans le cadre des travaux du SG « Qualité des données du RIM-P ».

L'ATIH précise que la priorisation de ces travaux tiendra compte des évolutions du contexte institutionnel (Loi sur l'isolement et la contention, réforme du financement, etc...)

4. POINTS DIVERS – AGENDA

Pas de question

Le prochain Comité technique plénier de psychiatrie est prévu fin septembre 2021